



CIC FIGEAC

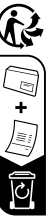
7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC



05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19



19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 février 2025 - 28 février 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	79	1 988,45	9,91	10,007750
Cartes de débit	64	1 013,50	5,05	2,027000
Cartes de crédit	10	132,30	0,65	0,396900
Cartes commerciales	5	842,65	4,21	7,583850
Visa	5	126,90	0,63	1,415900
Cartes de débit	3	12,70	0,06	0,025400
Cartes commerciales	2	114,20	0,57	1,390500
MasterCard	1	7,30	0,04	0,014600
Cartes de débit	1	7,30	0,04	0,014600
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 929	16 758,10	84,45	38,943600
Cartes de débit	1 598	13 507,50	68,03	27,015000
Cartes de crédit	298	2 887,80	14,58	8,663400
Cartes commerciales	33	362,80	1,84	3,265200
Visa	331	2 818,15	15,09	8,543600
Cartes de débit	213	1 705,05	8,65	3,410100
Cartes de crédit	93	860,70	4,33	2,582100
Cartes commerciales	22	235,40	1,17	2,511100
Cartes hors Espace Economique Européen	3	17,00	0,94	0,040300
MasterCard	85	769,70	4,37	5,304860

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	47	356,60	1,83	0,745760
Cartes de crédit	12	140,20	0,71	0,420600
Cartes commerciales	25	264,40	1,33	4,113000
Cartes hors Espace Economique Européen	1	8,50	0,50	0,025500
TOTAL	2 430	22 468,60	114,49	64,230310

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.